

PROTCOLE SANITAIRE DU C.R.C. Erik SATIE
à destination des personnels et usagers du CRC Erik Satie
en vue d'une reprise des activités en présentiel en direction des publics mineurs
au conservatoire Erik SATIE
à compter du Mercredi 20 Janvier 2021

Contexte au 15 janvier 2021

- confinement 2 suite au décret 2020-1310 du 29 octobre=> fermeture conservatoire au public
- décret 2020-1582 du 14 décembre : suppression du confinement 2 à compter du 15 décembre, et autorisation d'ouverture donnée à certains établissements.
- **décret 2021-31 du 15 Janvier 2021 =>**
- dérogation maintenue à l'application du couvre feu de 18H à 6H du matin, à destination des élèves scolarisés au sein d'établissements d'enseignement (dont les établissements d'enseignement artistique) accueillant des publics mineurs, sous réserve d'être en possession **du justificatif de déplacement scolaire dérogatoire entre 18h et 6h** remplie par l'utilisateur, accompagnée du certificat de scolarité du CRC.

Conséquences :

IMS - Enseignements maintenus sur sites scolaires -

OAE : Enseignements aménagés, maintenus sur sites scolaires, : cours d'instruments aménagés, mais des séances hebdomadaires de travail sur les répertoires, notation, travail sur substitut d'instrument pour maintenir/acquérir les doigts requis. Pratique collective d'orchestre par groupe classe scindé, non brassé. Dans le respect des normes sanitaires de l'établissement scolaire.

CRC : Enseignements en présentiel et distanciel

- **l'ensemble des enseignements en direction des publics mineurs reprend en présentiel**
- **les enseignements en direction des publics majeurs restent assurés en distanciel**
- **cours individuels élèves cycle 3 diplômant instrument : possible en présentiel pour tous les publics**
- l'alternance distanciel présentiel peut être utilisée en fonction des besoins d'organisation de l'équipement et de ses personnels.
- réalisation de padlets au sein des départements : cohérence et élargissement de l'offre par la mutualisation des savoirs.

=> Poursuite des enseignements en présentiel pour les publics mineurs et cycle 3 diplômants majeurs à compter du 20 janvier 2021

=>fermeture du bâtiment à 20H15

=>arrêt des enseignements et pratiques à 20H

=>modification du protocole sanitaire

PROCOLE SANITAIRE
à destination des personnels et usagers du CRC Erik Satie
en vue d'une reprise des activités en présentiel en direction des publics mineurs
au conservatoire Erik SATIE
à compter du Mercredi 20 Janvier 2021

Pour le meilleur accueil de tous,

DISPOSITIONS GENERALES

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée du bâtiment pour toutes les personnes qui entrent dans l'équipement, et dans chaque salle pour désinfection des mains avant pratique d'un instrument.
- Port du masque obligatoire dans l'enceinte du bâtiment dès 6 ans. Il est fourni par les familles. Le masque n'est pas obligatoire pendant la pratique artistique, mais reste fortement recommandé. L'ôter impliquera de respecter une distance entre les personnes de 2 m. L'enseignant apprécie la nécessité ou non d'enlever le masque.
- Les parents /accompagnants sont invités à ne pas mettre leur enfant en cours au conservatoire s'il présente des signes même légers d'infection ou s'il a de la fièvre.
- Chaque élève /usager dispose de tout le matériel personnel (crayons, gommes, partitions, carnets, anches, baguettes, instruments.....). Aucun matériel ne pourra être prêté, échangé.
- Le rappel des gestes barrières dont le lavage des mains sera rappelé par les enseignants en direction des élèves avant chaque cours.
=> les enseignants informent les élèves sur la conduite à répéter à chaque fréquentation de salles de classes : frapper à la salle de cours, l'enseignant ouvre la porte.
- Sur chaque porte de classes, des affiches précisant le nombre de personnes admises sont apposées.

CIRCULATION DANS LE BÂTIMENT

- **Couvre feu : fermeture du bâtiment à 20H15** (au lieu de 21 H) - **fin des enseignements à 20H maintenue**
- Entre 16h 30 et 18h les L, Ma, J, Ve et 16H-18H les Me, un sens de circulation à l'étage de l'ancien bâtiment est établi. Les élèves entrent dans l'équipement par l'entrée principale et sortent par l'escalier de secours donnant sur l'extérieur à l'arrière du bâtiment, sous la conduite et la surveillance d'un agent du service. Sur ces tranches horaires, les parents sont invités à récupérer leurs enfants à l'extérieur. En cas de retard, l'enfant est ramené par l'agent du service dans l'espace d'attente intérieur.
- La circulation des élèves dans l'équipement est limitée et réduite à l'accès de la salle de classe et aux sanitaires. L'utilisation des espaces d'attentes est réservée aux élèves en inter-cours
- Il est demandé aux parents /et ou accompagnateurs de limiter au strict nécessaire leurs présences dans l'équipement. (limitation des flux de circulation).
- les goûters ne sont pas autorisés dans l'enceinte du bâtiment

UTILISATION /FREQUENTATION DES SALLES DE CLASSES

- Un nettoyage (spray virucide + sopalin) des surfaces partagées (tables, chaises, pupitres , claviers, barres...) sera effectué avant et après chaque cours par l'enseignant. Sous la conduite des enseignants, les élèves peuvent participer au nettoyage des surfaces de contact à la fin de leur cours.
- Les salles sont aérées au maximum du possible, et à minima 1/4 d'heure, toutes les 3 H. Maintenir les fenêtres ouvertes pendant les enseignements tant que cela reste réalisable. En fin de cours et avant l'arrivée de l'élève suivant, l'enseignant ouvre fenêtres et portes.
- Salles de Formation Musicales : aménagement des tables de manière à garantir 1 m entre chaque élève en quinconce. La pratique du chant est possible avec port du masque.
- L'utilisation des vestiaires danse est proscrit.
- L'équipement des salles est limité au nécessaire pour la pratique artistique de manière à garantir la bonne ventilation des espaces, et une distanciation optimale.

PRATIQUES INSTRUMENTALES - INSTRUMENTS PARTAGES

En plus des consignes sanitaires et de distanciation énoncées plus haut :

- claviers: désinfection des claviers et pupitre après chaque élève
- percussions / batterie : baguettes personnelles. L'usage des peaux à percussion manuelle est limité et espacé dans la durée. Le lavage des mains est primordial.
- Harpes : Une harpe réservée au seul usage de l'enseignant. Les harpes disponibles pour les élèves sont alternées et nettoyées entre chaque élève. Le lavage des mains est primordial, les cordes ne pouvant être nettoyées.

PRATIQUES INSTRUMENTALES - INSTRUMENTS NON PARTAGES

En plus des consignes sanitaires et de distanciation énoncées plus haut :

- Cordes : L'enseignant évite le contact direct sur l'instrument de l'usager. Si nécessité, usage de la solution hydroalcoolique avant. Dans la mesure du possible, l'accord est réalisé par l'élève, sous les consignes de l'enseignant.
- La pose d'une charlotte (*tissu type nylon, soie, plusieurs épaisseurs mailles serrées ou masque chirurgical*) sur les pavillons des instruments à vent est recommandée durant cette période de crise sanitaire, tant par les enseignants que par les élèves. Ce type de protection limite en quasi totalité l'émission d'aérosols et gouttelettes. Les familles équipent les élèves d'un dispositif personnel.
- Le port du masque pour les usagers est obligatoire dans l'enceinte du bâtiment à partir de 6 ans. Durant la pratique artistique, si cela s'avère indispensable, il sera enlevé. Dès lors, les mesures de distanciation et l'aération sont augmentées.
- Les élèves viennent avec leurs propres masques.
- Le jeu avec port du masque est conseillé pour les vents : effectuer une fente pour laisser passer l'embouchure dans le masque. L'enseignant apprécie si nécessité ou non du besoin d'enlèvement.

- Le montage des instruments, ligature des anches est effectué dans la mesure du possible par l'élève. Si nécessité d'intervention de l'enseignant, l'usage de la solution hydroalcoolique est requis.
- Une distance radiale recommandée d'1,5 mètres entre chaque élève et/ ou enseignant.

PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

La pratique (ateliers voix, chœurs) du chant est possible. Il nécessite cependant mesures supplémentaires de protection, port du masque ou écran de séparation, distanciation accrue entre les chanteurs, ventilation accentuée.

-La pratique du chant en cours de formation musicale, éveil musical, instruments ou autre, est possible. Si cet exercice est demandé à l'occasion d'un des enseignements instrumental / formation musicale... le port du masque est obligatoire.

PRATIQUES COLLECTIVES ORCHESTRALES

-Les pratiques collectives font l'objet d'une mise en place maîtrisée dans des salles adaptées.

-La distanciation physique est la règle, 1 m dans la plupart des cas, 1,5 m pour les instruments à vent.

- Durant les répétitions d'orchestres, la distance entre chef d'orchestre et élèves est de 2 mètres.

Elle passe à 3 mètres pour les formations supérieures à 25 personnes .

-Dans la mesure du possible, le port de la charlotte sur les pavillons doit devenir la règle.

-En fin de séance, et sous la conduite des enseignants, les élèves participent au rangement, et à la désinfection des matériels partagés.

-Les salles sont aérées entre chaque cours. Maintenir les aérations ouvertes durant le cours dès que possible.

PRATIQUE CHOREGRAPHIQUE

En sus des préconisations s'appliquant à l'ensemble des usagers et élèves

- Dans la mesure du possible, les élèves arrivent en tenue en cours. Si impossible, les élèves se changent dans la salle de danse (=> privilégier alors une tenue plus adaptée)
- Durant le cours, la distanciation est maintenue autant que le jeu chorégraphique le permet. Le port du masque est recommandé dans les exercices/pratique de contact /dances à plusieurs. L'enseignant apprécie si nécessité ou non du besoin d'enlèvement.
- L'enseignant organise son cours en veillant à éviter de multiplier les contacts. Des groupes fixes sont identifiés pour les jeux chorégraphiques collectifs. (éviter la multiplicité des contacts)
- La distance entre l'enseignante et les élèves doit être au minimum de 2 mètres. Si nécessité de contact (correction de position, assistance, garde...), l'enseignante utilise le gel hydroalcoolique avant et après intervention sur l'élève.

PRATIQUE THEATRALE

En sus des préconisations s'appliquant à l'ensemble des usagers et élèves,

- Le port du masque est obligatoire, notamment dans les situations où la mise en scène implique contact entre les acteurs. L'enseignante apprécie les situations où celui-ci peut être enlevé. Dans ce cas, la distanciation, la ventilation, sont augmentées.
- La distance entre l'enseignante et les acteurs doit être au minimum de 2 mètres.
- A chaque fois que possible, privilégier le travail en espace ouvert.
- L'usage des vestiaires et de la douche est proscrit.

SALLE DES PROFESSEURS/ESPACE REPROGRAPHIE

- Lavage de mains obligatoire avant et après utilisation
- Nettoyage des surfaces de contact des matériels partagés avant utilisation.
- Entrée strictement réservée au personnel.

SANITAIRES

- affichage rappel des gestes barrières
- un wc réservé au personnel (espace sanitaires devant la salle de danse) fermé au public. Veiller à le maintenir fermé à clefs.

PRISE DE REPAS SUR SITE

- pour le personnel, se référer à la note de service en vigueur
 - repas et vaisselles « personnels »

MEMENTO SYNTHESE CONDUITE A TENIR en cas de suspicion covid

- se référer aux fiches sanitaires Santé Publique France